



Les tribulations de la justice internationale au Liban ou l'agonie du « mouvement du 14 mars »



Kathia Légaré est chargée de cours et candidate au doctorat au Département de science politique de l'Université Laval et auxiliaire de recherche au PSI.

Les récentes tensions entourant d'éventuelles mises en accusation par le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) d'individus liés au Hezbollah dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafiq Hariri (et de vingt-deux autres personnes) ne sont qu'un nouvel épisode d'une tragédie libanaise en plusieurs actes. Le TSL, instauré par la Résolution 1757 du Conseil de sécurité du 30 mai 2007, est l'un des outils déployés par la communauté internationale depuis 2004 afin de soutenir la contestation du régime politique maintenu en place par la Syrie et ses alliances locales. Il fait suite à la conduite d'une enquête internationale dépêchée au Liban en mars 2005, soit moins d'un mois après l'attentat ayant coûté la vie au magnat. Celle-ci se transformera, dans la foulée du Rapport Fitzgerald, en une commission d'enquête internationale indépendante chargée d'analyser les responsabilités dans l'assassinat. Pourtant, les nombreux rapports produits par les commissaires successifs n'ont toujours pas permis de porter des accusations : si les autorités syriennes ont été pointées du doigt par le premier rapport de la Commission d'enquête

de l'ONU dirigée par l'allemand Detlev Mehlis, la preuve s'est amincie avec la rétractation et le discrédit des deux témoins principaux. À ce jour, l'enquête paraît se recentrer sur le *Parti de Dieu* ; en retour, celui-ci cherche à paralyser l'instance judiciaire, l'accusant d'être un instrument de l'Occident et rejetant la responsabilité de l'attentat sur Israël. Ce bras de fer pourrait être le dernier d'une longue série d'affrontements entre deux coalitions luttant pour la redéfinition de l'organisation politique au Liban : le mouvement du 14 mars et le contre-mouvement du 8 mars (nommé ainsi en référence aux grandes manifestations tenues par les deux groupes en 2005). Le TSL est en effet le dernier rempart de « l'Intifada pour l'indépendance », et la tourmente dans laquelle il est actuellement plongé symbolise l'agonie du mouvement politique ayant mené au renversement de la tutelle syrienne du Liban au printemps 2005. L'histoire du tribunal est le récit d'une justice internationale prise au piège d'un contexte politique mouvant.

L'effritement du soutien à la « paix syrienne »

Depuis la négociation des Accords de Taëf (ou *Document d'entente nationale*), ayant mis fin, en 1989, à une guerre civile d'une décennie et demie, Damas s'est porté garant de la paix dans la petite république multicommunautaire. La famille dirigeante Al-Assad, le père Hafiz, puis son fils Bashar, construiront ainsi une base politique de soutien à la « paix syrienne » par le biais d'une habile politique d'équilibre communautaire, de réseaux de renseignement, piloté par un quasi « gouverneur », le chef du renseignement syrien au Liban, et du recours occasionnel à la coercition. La pénétration des institutions sécuritaires et l'interférence politique seront donc des éléments caractéristiques du Liban d'après-guerre. En ressortira un climat intercommunautaire plutôt stable, bien qu'à tendance autoritaire et répressive, qui sera garanti par la marginalisation (l'emprisonnement ou l'exil) des élites hostiles à l'occupation syrienne – en particulier les élites maronites –, et l'instauration de politiques, notamment électorales, faisant la part belle aux élites cooptées par Damas. En contrepartie, les élites libanaises pourront maintenir leurs réseaux sociaux et leurs activités économiques, dont la Syrie a par ailleurs bénéficié par le biais d'un large contingent de travailleurs émigrés et de vastes réseaux de corruption.



Carte du Liban

Source : https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/maps/maptemplate_le.html

Les opposants aux conditions de la paix seront progressivement désarmés et l'armée libanaise reconstituée. Néanmoins, il sera permis au mouvement chiite Hezbollah de conserver ses armes. Celui-ci parviendra ainsi à incarner la « résistance » à l'occupation israélienne, jusqu'alors constituée par un ensemble de groupes d'idéologies et d'origines diverses. Israël maintiendra par ailleurs une présence armée, appuyée par une milice constituée localement, dans la partie sud du pays jusqu'à son retrait unilatéral en mai 2000. La zone frontalière libano-israélienne (ou plutôt la ligne d'armistice, la frontière n'ayant jamais été délimitée entre les deux États) est donc devenue l'une des dernières zones de conflit actives entre Israël et le monde arabe. Exploitant leur connaissance du terrain et la sympathie populaire, les guérillas du *Parti de Dieu* vont harceler les forces de l'État hébreu et leurs alliés locaux jusqu'à ce qu'ils se retirent. Les frappes militaires régulières de l'armée de l'air israélienne ne parviendront pas à éradiquer ces attaques ou à miner l'assise de la milice, en dépit des pertes civiles et des dommages causés aux infrastructures. Celles-ci seront sans grand effet, notamment parce que la décentralisation de la « résistance » ira de pair avec le pilotage à partir de Damas de la politique de défense et de sécurité libanaise.

Le pacte politique de la « pax syriana » persistera tant qu'il réussira à maintenir l'équilibre entre les communautés et que d'autres acteurs internationaux n'interféreront pas dans la dynamique politique libanaise. Les failles du système n'apparaîtront qu'avec la tentative de centralisation des canaux politiques entreprise à la fin des années 1990 par Al-Assad père en prévision de sa succession. La pièce maîtresse de cette réorganisation de l'influence syrienne au Liban sera l'élection d'Émile Lahoud à la présidence en 1998 ; un homme loyal à Damas, mais plutôt impopulaire dans son pays. Son élection viendra ébranler l'accord politique tacite conclu avec certains groupes, et ceux-ci craindront la perte de leurs prérogatives et de leur autonomie relative. Le retrait unilatéral israélien va aussi remettre en question

le maintien d'une « résistance » armée hors du cadre étatique ; celle-ci exerçant une pression formidable sur le développement économique et la stabilité du pays.

Le renouvellement anticonstitutionnel du mandat du président le 3 septembre 2004 va provoquer la démission de plusieurs ministres, mais aussi du premier ministre Rafiq Hariri. Cette manœuvre mettra à mal l'adhésion à l'ordre politique d'après-guerre. L'homme fort druze, Walid Jumblatt, se joindra aux élites maronites à l'occasion du rassemblement de Qornet Sheshwan (dans le Mont-Liban, à l'est de Beyrouth), et ceux-ci opéreront un rapprochement, bien qu'encore incertain, avec l'ancien premier ministre Rafiq Hariri à la fin de l'année 2004 à l'occasion du rassemblement de Bristol (du nom d'un hôtel de Beyrouth). Cette coalition formera la colonne vertébrale du mouvement dit du « 14 mars » étiqueté comme anti-syrien.

L'attentat de trop



Mémorial de Rafiq Hariri sur la Place-des-Martyrs
Crédit photo : Kathia Légaré

Dans ce contexte, l'assassinat de Rafiq Hariri le 14 février 2005 va agir comme l'élément déclencheur de « l'Intifada pour l'indépendance » (renommé « la Révolution du cèdre » pour plaire au public occidental ; le terme *intifada* rappelant trop les soulèvements palestiniens). L'attentat spectaculaire, qui laissera un cratère gigantesque près du centre-ville de Beyrouth, a provoqué une polarisation du champ politique en amenant une bonne partie de la communauté sunnite à se joindre définitivement à la coalition anti-syrienne. Elle se mobilisera en grande partie en réaction à l'élimination de l'un de ses principaux leaders. Ainsi, c'est plutôt l'atteinte à « l'intégrité communautaire » qui va amener la population d'origine sunnite à descendre sur la Place-des-Martyrs le 14 mars 2005, où une immense

foule va bientôt se constituer. Ce mouvement politique rassemblera des groupes aux motifs assez hétéroclites, bien que soudés par un adversaire commun, sans pourtant faire émerger un nouveau leadership. D'ailleurs, il n'est pas tant le produit d'un changement social que de l'alignement des intérêts dû à un ras-le-bol généralisé d'une interférence syrienne devenue trop invasive.

Cette mobilisation répondra d'autre part, à une logique d'équilibre des forces, à celle du 8 mars 2005 ; date à laquelle les partisans pro-syriens avaient investi la place Riad el-Sohl (à deux pas de la Place-des-Martyrs). Ces deux manifestations monstres vont inaugurer une période au cours de laquelle s'affronteront deux alliances quasi symétriques dans leur nombre et dans leur force, particulièrement à partir de 2006, année où le général Michel Aoun, pourtant l'icône de la résistance à l'occupation syrienne dans l'après-guerre, s'alliera au Hezbollah.

Le renouveau de l'intérêt international pour le Liban

L'émergence d'une coalition locale intercommunautaire contestant la tutelle syrienne coïncidera avec un renouveau de l'intérêt international, et plus

particulièrement des États-Unis, pour le pays. Après trois décennies, l'occupation syrienne devenait soudainement un enjeu de mobilisation internationale. Le Conseil de sécurité de l'ONU se saisit de la question en septembre 2004 et adopte, grâce au parrainage franco-américain, la Résolution 1559. Celle-ci exige le retrait des troupes étrangères (c'est-à-dire syriennes) du Liban et le désarmement des milices (le Hezbollah et les groupes armés palestiniens) et appuie l'exercice par le gouvernement libanais de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire. La résolution va provoquer une véritable onde de choc au Liban : si le retrait syrien est demandé par une bonne partie de la population, la « résistance » à Israël bénéficie d'un certain soutien populaire, particulièrement dans la communauté chiite. Elle augure ainsi une alliance précaire entre les forces anti-syriennes, champion du nationalisme libanais, et leurs partenaires internationaux, en particulier les États-Unis. Ceux-ci soutiendront le retrait syrien, mais toujours en priorisant les intérêts israéliens, comme l'attitude de l'Administration Bush l'a bien démontré lors des bombardements israéliens dirigés contre le Hezbollah à l'été 2006.

Bien qu'elle ne soit pas parvenue à détruire la milice, la guerre de 2006 permettra de réduire sa portée d'action grâce à l'établissement d'une zone tampon démilitarisée de 40 kilomètres patrouillée par une FINUL – la Force intérimaire des Nations Unies pour le Liban, mise sur pied en 1978 – renforcée de 15 000 soldats appuyés par un détachement maritime. (Par ailleurs, une grande partie des casques bleus seront déployés par des pays d'Europe occidentale, une rareté dans les opérations de paix contemporaines.) En contrepartie, les frappes israéliennes auront un effet contre-productif important sur le mouvement réformateur en rehaussant le prestige du Hezbollah, tout en discréditant davantage les acteurs politiques associés aux initiatives de l'ONU et surtout aux États-Unis. L'Administration Bush aura en effet permis à Israël d'éviter pour 33 jours les condamnations internationales soulevées

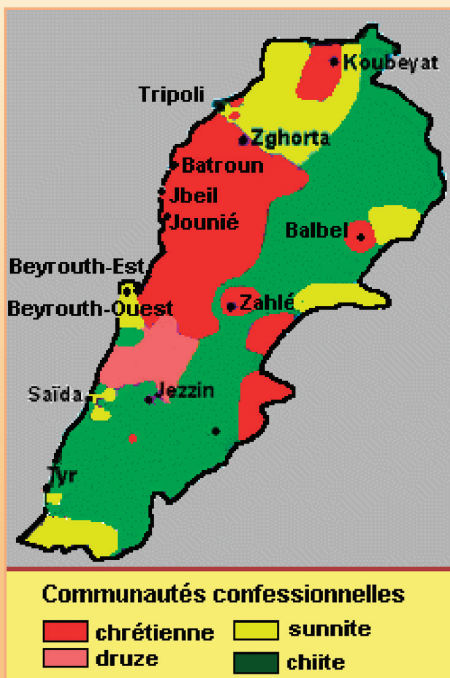
par les frappes militaires contre les infrastructures libanaises qui ont fait plus d'un millier de morts, surtout dans la population civile.

Conclusion : le déclin de l'alliance anti-syrienne et du TSL

En demandant la création du TSL à la fin de l'année 2005, le gouvernement libanais cherchait à faire pencher la balance en faveur d'un nouvel ordre politique. La conduite de l'enquête par des commissaires internationaux et l'implication d'un procureur et de juges étrangers visaient à éviter que la procédure ne soit entravée par les services de sécurité, infiltrés par les partisans de la Syrie. Étant au centre du bras de fer entre les deux coalitions, il n'est donc pas surprenant que le tribunal soit devenu une pomme de discorde.

L'alliance du 14 mars 2005 a dominé les élections législatives de 2005 et 2009 sans pour autant parvenir à réformer en profondeur les institutions politiques et sécuritaires.

L'alliance du 14 mars 2005 a dominé les élections législatives de 2005 et 2009 sans pour autant parvenir à réformer en profondeur les institutions politiques et sécuritaires. Les forces conservatrices sont parvenues à progressivement bloquer le système politique en retirant leurs ministres du gouvernement, en occupant la place devant le parlement pendant plusieurs mois et en empêchant l'élection d'un nouveau président. Une entente sera finalement conclue à Doha en mai 2008 qui entérinera le statu quo et le maintien d'une gouvernance par consensus intercommunautaire, donnant un droit de veto à l'opposition. Depuis, la coalition réformatrice n'en finit plus de se déliter : le dialogue national sur la politique de défense et de sécurité, mais surtout sur la question de la « résistance », n'a amené aucune avancée, et le consensus anti-syrien s'est lentement converti en un pragmatisme



Les communautés confessionnelles du Liban
Source : http://www.tlff.ulaval.ca/axl/asieliban_religions.htm

politique qui a conduit Walid Jumblatt et Saad Hariri, actuel premier ministre et fils du magnat assassiné, sur la route de Damas.

À l'heure actuelle, la coalition transnationale ayant mené à la création du tribunal se défait progressivement à l'occasion de la réorganisation des alliances régionales et du recentrage des politiques américaines. Cette transformation des circonstances politiques explique le changement de ton de la justice internationale, qui a progressivement reculé pour se retrancher dans un attentisme dont on ne sait s'il aura une fin. D'une part, si le TSL ne se décide pas à émettre des accusations contre les présumés assassins de Rafiq Hariri et ce, peu importe leurs appuis politiques, il risque de passer à l'histoire comme un éléphant blanc de la justice internationale. D'autre part, s'il passe à l'acte, il pourrait compromettre la fragile stabilité politique.

Saviez-vous que ?

- Le Tribunal spécial pour le Liban applique les dispositions relatives à la poursuite et la répression des actes de terrorisme, et des crimes et délits contre la vie et l'intégrité physique des personnes du Code pénal libanais, exclusion faite des peines de mort et de travail forcé.
- La composition du TSL est mixte. Il comprend des juges libanais et des juges internationaux. Le procureur actuel est le Canadien Daniel Bellemare.
- Cinquante et un pour cent des dépenses du TSL sont financées par les contributions volontaires des États; 49 % sont prises en charge par le gouvernement libanais.

Pour en savoir plus ...

Blanford, Nicholas, *Killing Mr. Lebanon : The Assassination of Rafik Hariri and its Impact on the Middle East*, New York, I.B. Taurus, 2009.

International Crisis Group, « Reshuffling the Cards (I&II) : Syria's Evolving Strategy », *Middle East Report*, no 92, 14 décembre 2009.

Young, Michael, *The Ghosts of Martyrs Square : An Eyewitness Account of Lebanon's Life Struggle*, New York, Simon & Schuster, 2010.

Pour soumettre un article à Sécurité mondiale, écrivez à l'adresse courriel de irving.lewis@hei.ulaval.ca

Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne sauraient être attribuées au Programme Paix et sécurité internationales, à l'Institut québécois des hautes études internationales ou aux personnes responsables de la publication de Sécurité mondiale.

The opinions expressed in this paper belong solely to the authors and are not to be attributed to the Programme Paix et sécurité internationales, the Institut québécois des hautes études internationales or the persons in charge of the Sécurité mondiale publication.

Sécurité mondiale

- **Rédacteur :** Professeur Olivier Delas
- **Rédacteur adjoint :** Irving Lewis
- **Publiée par :** Le Programme Paix et sécurité internationales
Directeur : Gérard Hervouet
Institut québécois des hautes études internationales (HEI), Université Laval
- **Supervision éditoriale :** Claude Basset
- **Conception et réalisation graphique :** Alphatek
Le bulletin Sécurité mondiale est accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.psi.ulaval.ca
Pour informations : 418 656-7771